

Le 12 mai 2010

Aux membres du Parlement/représentants élus;

À la suite de l'incendie de la plateforme pétrolière et du déversement de pétrole brut qui sont survenus dans le golfe du Mexique, l'ICPP¹ et ses membres saisissent cette occasion pour vous assurer que notre mission à tous est de manipuler les produits pétroliers raffinés de manière sécuritaire et en vertu des pratiques exemplaires de l'industrie. Des mesures de précaution, mises en place par les raffineries et les distributeurs de produits pétroliers, ont pour objectif de protéger à la fois les citoyens et l'environnement. Ces mesures sont également appuyées par des plans de préparation en cas d'urgence et des capacités d'intervention qui sont intégrés à des programmes de sensibilisation communautaire et à des plans d'intervention d'urgence. À l'appui de toutes ces mesures vient se greffer un engagement soutenu envers l'environnement et des principes de santé et sécurité qui font de la gestion des risques une priorité et exigent une mise en œuvre de pratiques de gestion rentables.

Le Programme de certification des conducteurs professionnels de l'ICPP en est un excellent exemple. Cette initiative de l'ICPP vise à assurer la manutention sécuritaire des produits pétroliers, ainsi qu'à contrôler et faciliter l'accès aux installations de chargement et de déchargement des dépôts pétroliers aux seuls conducteurs ayant reçu une formation pertinente et à jour. L'ICPP a conçu et met régulièrement à jour des guides pertinents afin de soutenir la certification des conducteurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de certification des conducteurs, veuillez consulter le site www.cppi.ca/index_f.php?p=7.

Un autre document d'information est le guide *Transport terrestre – Directives d'intervention d'urgence en cas de déversements de produits pétroliers* dont les directives définissent la portée de l'intervention, les pratiques à suivre en cas d'intervention d'urgence, le temps d'intervention sur place, les exigences relatives aux équipements d'intervention et les compétences requises par les intervenants. On peut consulter ce document à l'adresse www.cppi.ca/userfiles/file/LSERGuidelines2008FR.pdf

Les membres de l'ICPP travaillent en collaboration étroite avec les collectivités locales pour mettre en place des plans d'intervention d'urgence en cas de déversement et pour prépositionner de l'équipement afin d'assurer une intervention rapide dans l'éventualité peu probable d'un déversement. Parmi des exemples de cette collaboration, notons l'organisme de coordination pour les situations d'urgence dans la Chemical Valley (à

¹ Les membres de l'ICPP : Bitumar Inc., Chevron Canada Limited, Husky Energy Inc., La Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (Division des produits pétroliers et chimiques), North Atlantic Refining Limited, NOVA Chemicals (Canada) Ltd., Parkland Income Fund, Shell Canada Products, Suncor Energy Products Inc. et Ultramar Ltée.

Sarnia, en Ontario) et le travail continu effectué dans l'est d'Edmonton, où sont concentrées plusieurs raffineries.

De plus, il existe un réseau de quatre (4) organismes d'intervention en cas de déversement marin d'hydrocarbures au Canada, financés et exploités par l'industrie pétrolière. Ce réseau a été créé à la suite de nombreuses consultations et négociations effectuées auprès de l'industrie pétrolière, de l'industrie des transports, des groupes environnementaux, de la Garde côtière canadienne et d'Environnement Canada. Ce réseau possède des capacités rapides d'intervention grâce à des employés à temps plein, des sous-traitants formés, de l'équipement à la fine pointe de la technologie prépositionné dans des centres d'intervention et des stratégies d'intervention conçues au préalable en partenariat avec des organismes gouvernementaux.

Chaque centre d'intervention peut se doter de capacités d'intervention additionnelles au moyen de ses stocks et au recours, en série, d'équipement et de personnel d'intervention supplémentaires provenant d'autres centres d'intervention. Les sous-traitants fournissent du personnel, des services et de l'équipement d'intervention additionnels selon les besoins.

Ce réseau de quatre organismes d'intervention agréés est financé et exploité par le secteur privé. Les coûts du réseau sont financés par les industries pétrolières et des transports qui doivent avoir recours aux services d'un organisme d'intervention agréé. Cliquez sur le lien ci-dessous pour consulter les régions couvertes par le réseau.

http://www.ecrc.ca/fr/can_ro/gar.asp

J'espère que vous trouverez ces renseignements utiles et qu'ils vous confirmeront l'importance que l'ICPP et ses membres accordent à la manutention sécuritaire des produits pétroliers raffinés, à leurs capacités efficaces d'intervention en cas d'urgence et que nous faisons preuve d'un engagement constant pour protéger les Canadiens et l'environnement. N'hésitez pas à communiquer avec l'ICPP si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PS Boag'.

Peter Boag
Président